



# CEDIS

CENTRE DEPARTEMENTAL  
POUR L'INSERTION SOCIALE



**SIÈGE ADMINISTRATIF  
POLE PETITE ENFANCE**  
94, avenue Vauban  
83000 Toulon  
Tél. 04.98.01.00.01

**LES PETITES LICORNES**  
Quartier de l'Escaillon  
449, Bd Edouard Herriot  
83200 Toulon  
Tél. 04.94.15.46.33

**LA GRANDE OURSE**  
119, chemin du Temple  
83200 Toulon  
Tél. 04.94.24.48.91

**SAINTE MUSSE**  
531, rue Henri  
Sainte-Claire Déville  
83000 Toulon  
Tél. 04.94.65.53.94



**LES PETITS ECUREUILS**  
140, avenue François Cuzin  
83100 Toulon  
Tél. 04.94.93.58.48



**RELAIS PETITE ENFANCE  
LES PETITS PRINCES**  
100, chemin de Plaisance  
Saint Roch  
83200 TOULON  
Tél. 09.81.61.09.49

## PROJET D'ETABLISSEMENT MULTI-ACCUEIL 'Les petites licornes'

Version Janvier 2023

# SOMMAIRE

<b>PREMIERE PARTIE : PROJET D'ACCUEIL.....</b>	<b>3</b>
OFFRE DE SERVICE .....	4
MODALITES D'ACCUEIL .....	5
MOYENS MIS EN ŒUVRE .....	5
<i>Ressources humaines</i> .....	5
<i>Organigramme</i> .....	5
<i>Locaux et équipements</i> .....	6
PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES .....	8
<i>Rappel de la réglementation :</i> .....	8
<i>L'équipe pluridisciplinaire</i> .....	8
ACTIONS MENEES EN MATIERE D'ANALYSE DES PRATIQUES .....	9
DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE ....	10
<b>DEUXIEME PARTIE : PROJET EDUCATIF .....</b>	<b>11</b>
SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT, LA SOCIALISATION DE L'ENFANT ACCUEILLI .....	12
L'ACCUEIL, LE SOIN, LE DEVELOPPEMENT, LE BIEN-ETRE ET L'EVEIL DE L'ENFANT .....	12
ACTIONS VISANT A FAVORISER L'EGALITE ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS.....	17
<b>TROISIEME PARTIE : PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>18</b>
MODALITES D'INTEGRATION DE L'ETABLISSEMENT DANS SON ENVIRONNEMENT .....	19
MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT .....	20
ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE PROPOSEES.....	21
MODALITES D'ACCES AUX ENFANTS DE FAMILLES EN DIFFICULTES SOCIALES OU DISPOSANT DE FAIBLES REVENUS .....	22
RESERVATION DE PLACES POUR LES ENFANTS ISSUS DE FAMILLES ENGAGEES DANS UN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE OU PROFESSIONNELLE.....	22
INSCRIPTION DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT DANS UNE DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE .....	23
<b>ANNEXE : PLANNING HEBDOMADAIRE TYPE .....</b>	<b>26</b>

## **PREMIERE PARTIE : PROJET D'ACCUEIL**

## Offre de service

L'offre de service propose des places réservées dans le cadre de différents dispositifs :

- L'accès ou le maintien de l'activité professionnelle pour les foyers connaissant des problèmes de garde d'enfants notamment avec le dispositif AVIP (Crèches A Vocation D'insertion Professionnelle pour les demandeurs d'emploi orientés par un prescripteur habilité).
- L'accès aux modes de garde pour les parents les plus exposés à la précarité et en situation de vulnérabilité avec la mise en œuvre du dispositif des places AVIS. (Crèches à Vocation D'insertion Sociale).
- L'accès aux enfants en situation de handicap.

L'établissement propose un mode de garde en multi-accueil collectif pour 18 enfants de 3 mois à 4 ans de manière simultanée de 7h30 à 18h30, du lundi au vendredi, dans le cadre de deux sections : bébés et moyens-grands.

Ces deux unités de vie permettent de conserver un caractère familial et sécurisant à l'accueil, en valorisant les spécificités liées à la prise en charge de chaque tranche d'âge. Nous répondons aux besoins de garde des familles du quartier, ou du secteur proche, en favorisant une mixité sociale par l'accueil des parents en emploi et d'autres en situation d'insertion professionnelle ou sociale.

### Les différents types d'accueil :

#### *Accueil régulier*

L'accueil régulier est la prestation, qui, se répétant de manière suffisamment périodique, peut faire l'objet d'un contrat de garde sur la période envisagée.

#### *Accueil occasionnel*

C'est une prestation dont la régularité n'est pas avérée. Un contrat de garde peut être cependant établi, sur une durée déterminée, sans précision de plages horaires. Le tarif horaire de la famille est connu.

#### *Accueil d'urgence*

L'accueil d'urgence, est une prestation dont le délai de mise en œuvre est immédiat, et dont les causes ne pouvaient pas être connues avant l'identification du besoin de garde. Seront notamment concernés :

- les familles connaissant un ou des incidents de vie (hospitalisation, séparation, décès, conflits familiaux...),
- les familles pour lesquelles un placement urgent et temporaire est sollicité.

Le temps d'accueil d'urgence dépend de la situation d'urgence et limitée à la première venue de l'enfant dans l'établissement. La situation administrative de l'enfant (constitution du dossier administratif d'inscription) est régularisée, dans le cas où un nouvel accueil serait sollicité.

En cas d'accueil d'urgence, les ressources des familles peuvent être inconnues. Un tarif moyen est appliqué, Il correspond au total des participations familiales facturées sur l'exercice précédent, divisé par le nombre d'actes facturés au cours de l'année précédente. Les familles doivent ensuite mettre à disposition, les éléments nécessaires au calcul de la participation parentale (CDAP ou avis d'imposition).

### Modalités d'accueil

L'établissement d'accueil propose une amplitude d'ouverture journalière de 11 heures, soit de 7h30 à 18h30.

Etablissement CEDIS Sainte Musse	Etablissement d'accueil d'enfants de moins de quatre ans
Capacité d'accueil	18 enfants âgés de 3 mois à 4 ans
Horaires d'ouverture	de 7h30 à 18h30
Amplitude horaire	11 heures
Jours d'ouverture	Du lundi au vendredi
Période de fonctionnement	De janvier à décembre

### Moyens mis en œuvre

#### *Ressources humaines*

6,58 ETP sont affectés à l'encadrement des enfants accueillis dans la structure.

Nous prévoyons un binôme composé d'une Auxiliaire de puériculture et d'un CAP AEPE, sur chaque section de 9 enfants. Une troisième professionnelle, qualifiée ou diplômée, est affectée en renfort, en fonction des temps de la journée et notamment sur le groupe des bébés.

#### *Organigramme*

Multi Accueil Les Petites Licornes (449, boulevard E. Herriot 831200 Toulon)				
<i>Maj au 19/01/2023</i>				
Nom Prénom	Diplôme ou Qualification	Temps de travail hebdomadaire	Fonction	Contrat
LARCHER Leslie	Educatrice de Jeunes Enfants	38h00	Directrice	CDI
L'HERMIER DES PLANTES Audrey	Auxiliaire de Puériculture	38h00	Auxiliaire de Puériculture *	CDI
MAILLOT Vanessa	Auxiliaire de Puériculture	38h00	Auxiliaire de Puériculture	CDI
DESCHAMPS Maëva	CAP AEPE	38h00	Monitrice Adjointe d'Animation	CDD
VIVARACHO Maud	CAP AEPE	38h00	Monitrice Adjointe d'Animation	CDI
SAYARI Tahani	CAP AEPE	26h00	Monitrice Adjointe d'Animation	CDD (Cui/Cae)
GUILLAUD Laetitia	CAP AEPE	38 h00	Monitrice adjointe d'animation	CDD (Cui/Cae)
LAMOTTE Corinne		28h20	Agent d'entretien	CDD (Cui/Cae)

#### *\* Continuité de direction*

Le CEDIS appliquant la Réduction du Temps de Travail (RTT), le temps de travail hebdomadaire effectif est de 38h00 pour un temps plein, et au prorata-temporis pour les contrats à temps partiel.

La directrice est comptée pour 19h00 par semaine dans le personnel d'encadrement, les 19h00 restantes sont réservées au travail administratif de l'établissement.

30 minutes/semaine sont déduites du planning hebdomadaire du personnel d'encadrement, pour l'organisation d'une réunion d'équipe mensuelle de 2 heures.

**Le planning hebdomadaire type est joint en annexe**

### *Locaux et équipements*

L'Établissement d'accueil est implanté à Toulon au 449 Boulevard Edouard Herriot.

Les locaux, d'une surface de 180m<sup>2</sup> permettent de mettre en œuvre le projet éducatif dans de bonnes conditions de sécurité, d'hygiène et de confort, conformément aux textes relatifs à l'accueil de jeunes enfants.

#### LE HALL D'ACCUEIL

Commun aux deux groupes, Il est aménagé de façon à recevoir les enfants et leurs familles lors des temps d'accueil et de transmissions du début et de fin de journée.

Un vestiaire enfant permet le stockage des effets personnels des enfants dans des casiers individuels.

#### LE BUREAU DE LA DIRECTRICE

Ce bureau est le lieu de gestion de la structure, où se trouvent le matériel informatique, un photocopieur, les dossiers administratifs des enfants et autres documents réglementaires.

Il est destiné par ailleurs, à la réception des familles lors des inscriptions ou entretiens, et permet de préserver la confidentialité.

#### SALLES DE JEUX

2 salles de jeux :

- Une adaptée au groupe des bébés ;
- Une dédiée pour les moyens/grands.

La salle de jeu consacrée aux bébés, d'une superficie de 29 m<sup>2</sup>, privilégie l'évolution dans des espaces sécurisés et aménagés de façon à permettre l'éveil des enfants qui ne maîtrisent pas encore la marche.

La salle de jeu dédiée au groupe des moyens grands, propose un espace spacieux de 39,27 m<sup>2</sup>, aménagé en fonction des besoins de l'enfant et selon les différents temps de la journée : espace jeux d'imitation, de construction, coin lecture, coin calme, etc...

Les enfants peuvent prendre leurs repas, dans une partie de la salle.

#### DORTOIRS

3 espaces :

- 1 dortoir 'grands' ;
- 2 dortoirs 'bébés' dont l'un accueille 2 enfants et le second en accueille 8.

Les installations proposent des lieux de repos différenciés à disposition pour les bébés, les moyens et les grands. Ils permettent une meilleure individualisation de la prise en charge, en fonction des tranches d'âges et contribuent à préserver une ambiance propice au repos.

#### SALLES DE CHANGE

2 salles de change :

- 1 salle de change 'bébés' ;
- 1 salle de change 'moyens et les grands'.

Les salles de change sont positionnées à proximité des dortoirs et entièrement équipées avec un matériel adapté.

#### LA CUISINE

L'établissement d'accueil dispose d'une cuisine de réchauffage distinguant la zone propre et la zone sale. Le système dit « de la marche en avant » (pas de croisement des produits propres et sales, ni dans le temps, ni dans l'espace) est adopté.

### LA BUANDERIE

Deux buanderies sont à disposition : une extérieure et une seconde située au sous sol de l'établissement. Elles abritent le matériel destiné à l'entretien du linge et sont utilisées, par ailleurs, comme lieu de stockage pour le matériel de désinfection, les couches fournies aux enfants, ainsi que les produits de toilette.

### LA SALLE DU PERSONNEL

Le personnel prend ses temps de pause dans un local aménagé à cet effet.

Des vestiaires sont mis à disposition.

### LES ESPACES EXTERIEURS

Des places « dépose minute » sont situées devant l'établissement, l'accès aux parents motorisés est également facilité par un espace de parking, en toute proximité du lieu d'accueil.

Les enfants peuvent évoluer au sein de différents espaces de jeux extérieurs :

Chaque section dispose d'une terrasse attenante à la salle d'activités, ces espaces communiquent par un portillon.

Des activités partagées peuvent être envisagées en fonction du projet pédagogique mené par l'équipe.

Un petit jardin est à disposition des enfants.

### LE MATERIEL PEDAGOGIQUE

La structure dispose de matériels pédagogiques adaptés et en nombre suffisant pour permettre à tous les enfants de disposer des jeux favorisant leur développement et leur épanouissement.

Différents fournisseurs sont sollicités pour l'aménagement de cet établissement. Ils répondent tous aux normes de sécurité en vigueur dans les structures de la Petite Enfance.

Le matériel mis à disposition a pour objectif d'accompagner l'enfant dans la construction progressive de sa personnalité, dans une volonté d'autonomisation et de valorisation de la socialisation.

#### Matériel de motricité :

Il contribue à participer au développement psychomoteur de l'enfant, le soutenir dans sa recherche sensorimotrice.

#### Jeux favorisant le jeu libre :

Ils donnent à l'enfant la possibilité de reproduire et de rejouer des situations de la vie quotidienne pour se les approprier et constituent un point d'ancrage sécurisant, contribuant à la mise en place de repères.

#### Matériel de manipulation :

Ce matériel permet à l'enfant de s'exercer sur ses capacités motrices, en expérimentant de nouveaux mouvements de préhension, en les reproduisant de nombreuses fois, pour mieux les maîtriser.

#### Matériel de construction, d'assemblage :

Il favorise l'attention, la concentration, et permettant d'établir des relations entre les objets, dans une expérimentation active.

#### Des albums de lecture variés :

La découverte du livre sous ses différentes formes est privilégiée : imagiers, contes et histoires illustrées, magazines, livres de petits ou de grands formats, Kamishibaï, etc... L'accès au livre est utilisé comme support d'activités orales.

#### Le Matériel Montessori :

Il est réservé à des ateliers spécifiques, et mutualisé par les établissements du Pôle Petite Enfance CEDIS.

#### Le Matériel Snoezelen :

Dans le cadre des projets mis en œuvre en 2021, ce matériel est sensoriel et lumineux. Il permet notamment de travailler sur des moments de détente et de relaxation adaptés aux jeunes enfants. Ce matériel est mutualisé par les établissements du Pôle Petite Enfance CEDIS.

## Présentation des compétences professionnelles mobilisées

### *Rappel de la réglementation :*

La direction d'un équipement petite enfance et la composition des équipes d'encadrement sont définies par le décret du 1<sup>er</sup> août 2000 article R180-14 à l'article R 180-25, par l'arrêté du 26 décembre 2000 et par le décret du 20 février 2007. Ces textes ont fait l'objet de modifications au travers du décret du 7 juin 2010.

Dans le cadre de l'actualisation du projet d'établissement au décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 (article R. 2324-42 à R. 2324-43-1), la structure se conforme aux exigences suivantes :

1 professionnel pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 pour 8 qui marchent.

- Pour 40% au moins de l'effectif, l'équipe intervenant auprès des enfants est constituée de professionnels diplômés : EJE, auxiliaire de puériculture....
- Pour 60% au plus de l'effectif, des titulaires ayant une qualification : CAP AEPE (Accompagnement Éducatif Petite Enfance) ou d'un titre professionnel équivalent.

### *L'équipe pluridisciplinaire*

#### PERSONNEL INTERVENANT AUPRES DES ENFANTS

Conformément aux dispositions du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021, l'équipe est composée pour 40% au moins de professionnels diplômés, et pour 60% au plus de personnel qualifié.

La règle d'encadrement fixées au regard du nombre total d'enfants effectivement accueillis à tout instant est de 1 pour 5 enfants qui ne marchent pas et 1 pour 8 qui marchent.

Pour des raisons de sécurité, l'effectif du personnel de l'EAJE présent auprès des enfants effectivement accueillis ne peut pas être inférieur à 2.

La directrice consacre 50 % de son temps de travail au moins, aux fonctions de direction.

L'équipe des petites licornes est composée de 9 salariés. Le personnel affecté à l'encadrement des enfants représente 7,58 ETP réparti comme suit :

#### Le personnel diplômé :

4 salariées diplômées représentent 3.8 ETP, dont une Educatrice de Jeunes Enfants, directrice de la structure, 3 auxiliaires de puériculture dont une assurant la fonction de continuité de direction.

#### Le personnel qualifié :

4 salariées qualifiées représentent 3.78 ETP et assurent la fonction de monitrices adjointes d'animation possédant un CAP Petite Enfance

En complément la structure dispose d'un personnel affecté à l'entretien des locaux.

### LE REFERENT SANTE ET ACCUEIL INCLUSIF (RSAI)

Il s'agit du médecin pédiatre des établissements gérés par le CE.D.I.S.

Son concours respecte un nombre minimal annuel d'heures au regard du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 (article R. 2324-38 à R. 2324-39)

Il travaille en collaboration avec l'équipe de l'EAJE, les familles, les professionnels de PMI et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap.

### LES PSYCHOLOGUES

Chaque professionnel bénéficie d'un minimum de 6 heures annuelles d'analyse de pratiques professionnelles au regard du décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 (article R. 2324-37).

Les séances d'analyse de pratiques professionnelles se déroulent en-dehors de la présence des enfants. Elles sont animées par deux psychologues cliniciennes.

### Actions menées en matière d'analyse des pratiques

Des journées dédiées à la formation des équipes, sont prévues chaque année (au mois d'août et au mois de décembre), ayant pour objectifs : la sécurité, le secourisme, les gestes professionnels, les techniques d'animations....

Nous réservons également un temps de travail collectif centré sur le projet pédagogique.

Ces formations constituent des éléments de réflexion sur les pratiques professionnelles et contribuent à créer une cohésion d'équipe.

En période de fonctionnement, des réunions hebdomadaires sont programmées.

Elles sont organisées mensuellement, hors du temps d'accueil des enfants, sur une durée de 2 heures.

Ces rencontres réunissent le personnel d'encadrement, ainsi que l'équipe d'entretien et suivent un ordre du jour préalablement défini. Elles permettent de travailler l'organisation de l'établissement, les procédures, des programmes d'activités sont élaborés qui s'appuient sur des thèmes déclinés en différents ateliers et donnent lieu à un affichage hebdomadaire, à disposition des parents.

Elles permettent également d'aborder les situations relatives à l'accueil, aux soins, aux relations entretenues avec les familles.

Deux psychologues accompagnent les membres de l'équipe dans cette mission, afin de les soutenir dans l'adaptation de leurs compétences et la transposition de leurs expériences professionnelles au bénéfice des enfants :

- Une psychologue effectue un travail d'analyse des pratiques au niveau de l'équipe.
- Une seconde psychologue est plus particulièrement attachée à un travail de supervision auprès de la directrice de l'établissement.

Le Docteur Marie Gufflet, Pédiatre et Référent Santé et Accueil Inclusif de l'établissement, intervient également en soutien pour former l'équipe, notamment lors de l'accueil d'un enfant en situation de handicap, atteint d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.

### Dispositions prises pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique

Les enfants en situation de handicap sont admis dans la structure après accord du Médecin Pédiatre Référent Santé et Accueil Inclusif de l'établissement.

Une rencontre entre la famille, le référent inclusif et la directrice de la crèche est programmée.

Cette rencontre permet d'échanger avec la famille notamment à propos du rythme de vie de l'enfant, de ses particularités, de ses possibilités d'adaptation au mode d'accueil. Un projet d'accueil personnalisé est mis en place.

La consultation de l'équipe est un préalable à l'accueil. Elle est partie prenante du projet.

Une vigilance est observée pour préserver une qualité d'accueil et un équilibre pour tous les enfants de l'établissement, qui peuvent s'enrichir de cette différence, apprendre à respecter les limites de l'autre et à grandir ensemble.

Des formations et actions de partenariat sur la thématique du handicap sont proposées, pour adapter les conditions de prise en charge de l'enfant, réfléchir à l'accompagnement global de l'enfant et sa famille au-delà du 'simple accueil'.

Des réunions peuvent être programmées avec les services qui assurent le suivi de l'enfant pour mener des actions communes et concertées.

Dans le cas d'une maladie chronique, le médecin traitant de l'enfant met en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Il est établi en concertation avec la famille, le médecin traitant, le référent SAI de l'établissement et la directrice. Il porte sur :

- La nature des prises en charge de l'enfant
- Les objectifs et conditions d'accueil
- Les besoins spécifiques de l'enfant
- L'évolution et l'adaptation des conditions d'accueil.

Des protocoles à destination de l'équipe sont établis et travaillés avec le médecin de l'établissement, référent SAI, pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions de sécurité.

## **DEUXIEME PARTIE : PROJET EDUCATIF**

## Soutenir et accompagner le développement, la socialisation de l'enfant accueilli

L'accompagnement pédagogique proposé se construit dans le respect de la charte Nationale d'accueil du jeune enfant. Les 10 principes de la charte obtiennent une valeur réglementaire (arrêté 23.09.21).

Il vise à renforcer l'estime de soi et la confiance, met l'accent sur la structuration de la personnalité, le renforcement de l'autonomie et contribue à faciliter les transitions dans la vie de l'enfant.

Le projet d'accueil et d'accompagnement de l'enfant et de sa famille se construit dans une démarche pluridisciplinaire et concertée.

Des actions d'éveil et de socialisation de l'enfant adaptées à la diversité des familles sont proposées.

De nombreux ateliers d'éveil sont proposés par les professionnelles de l'équipe.

Les ateliers pédagogiques s'articulent également autour de sorties découverte de l'environnement, sensibilisation aux différentes formes d'expression artistique et s'enrichissent de rencontres inter-crèches, afin de mutualiser les compétences techniques et les idées créatives des différentes équipes, favoriser les rencontres d'enfants dans un cadre plus large, d'associer les familles.

Ces actions s'appuient sur différents lieux ressources favorisant la découverte, les apprentissages, la socialisation précoce et la construction de liens autour de l'enfant et de sa famille.

## L'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil de l'enfant

Il nous paraît essentiel de promouvoir dans le cadre de ce projet différents aspects de la prise en charge, qui visent à favoriser le développement, dans un lieu de vie épanouissant et ludique qui :

### **Prenne en compte l'individualité de chaque enfant :**

L'accueil s'efforce de préserver l'identité, la singularité de chaque enfant, de faciliter la transition entre maison et structure d'accueil, au travers d'une observation attentive de son comportement, une bonne connaissance de ses rythmes, de ses habitudes familiales. L'accompagnement proposé par l'équipe éducative s'appuie sur les capacités et les potentialités de l'enfant, en privilégiant la valorisation, les encouragements et le non jugement, dans le respect du besoin de reconnaissance de chacun.

### **Garantis un environnement sécurisant:**

L'enfant doit être à l'aise et doit se sentir en confiance avec les adultes qui l'encadrent au sein de la structure. Tout au long de la journée, ces différents besoins s'expriment et doivent être pris en compte par les différents membres de l'équipe, avec bienveillance, patience et engagement professionnel, pour offrir une prise en charge adaptée, au sein de la collectivité.

### **Lui propose des activités d'éveil variées :**

L'enfant doit pouvoir jouer, expérimenter, découvrir des situations nouvelles suivant ses affinités et ses goûts, en prenant conscience de ses possibilités et de ses limites.

### **L'accompagne pour qu'il trouve sa place au sein du groupe :**

En le soutenant pour qu'il s'y sente à l'aise et qu'il apprenne progressivement à respecter les autres et à communiquer. Il apprend petit à petit à faire seul, ou à partager les différentes activités de la journée avec ses pairs.

### **Accueillir l'enfant c'est aussi accueillir sa famille :**

Elles sont accueillies dans leur diversité, ainsi que dans le respect de leurs convictions.

La disponibilité de la directrice, celle de l'équipe, sont prépondérantes dans l'établissement d'une relation de confiance. Nous accordons une place importante à l'accueil de l'enfant et de sa famille, car il représente un facteur important de sa bonne adaptation et du plaisir qu'il aura à fréquenter la collectivité en toute sécurité sur le plan affectif.

### **Faciliter la période d'adaptation :**

Nous envisageons cette période d'adaptation avec souplesse. Elle est adaptée aux possibilités familiales, ainsi qu'aux diverses situations. Nous sensibilisons cependant la famille à son importance et facilitons sa mise en place, pour que l'enfant appréhende ce début de vie collective, en fonction de son rythme. La directrice s'assure que les parents reçoivent une information sur le fonctionnement général de la structure et sur le personnel y travaillant.

Une professionnelle accueille l'enfant et sa famille, elle représente un repère dans le temps et l'espace, un relais auprès des autres enfants et des adultes.

Nous proposons à l'enfant et à son parent de s'adapter progressivement à la structure (cette période est différente pour chaque enfant et chaque parent). Nous essayons d'augmenter progressivement la durée de garde en introduisant des temps de change quand l'enfant sera prêt.

Le parent transmet son savoir faire les habitudes : change, repas, biberon, rythme de son enfant, dans la feuille d'adaptation.

Nous favorisons la mise en place de repères et de rites, qui rassurent et assurent le lien : les doudous et sucettes seront à disposition.

L'enfant sera prévenu avant le départ de ses parents.

### **Change et Soins corporels**

#### Deux salles de change sont à disposition dans la structure :

Une salle de change est utilisée pour le groupe des bébés, et une seconde pour le groupe des moyens grands. Le meuble utilisé est muni d'un escalier pour faciliter le travail du personnel et favoriser la maîtrise de la motricité et l'autonomie des enfants.

Il est important de rappeler que le moment du change, ou plus généralement des soins prodigués à l'enfant, est un moment où la relation affective avec l'adulte sera primordiale. Le regard, le sourire, la façon de porter l'enfant, les gestes devront lui permettre de se sentir en sécurité, dans un climat humain et chaleureux.

Le besoin de préservation de l'intimité et la pudeur de l'enfant seront respectés, ainsi que la recherche de confort et de stabilité physique, pour contribuer à l'installation d'un sentiment de sécurité.

- Une disponibilité accrue de la part du professionnel contribue à installer durant le temps de change une ambiance de bien être corporel.
- Une attitude de bienveillance, des gestes mesurés, la verbalisation systématique des actions sont les garants de ce moment pour qu'il soit vécu comme un espace de communication, ou l'enfant est invité à découvrir son corps progressivement, dans le respect de son identité.
- L'équipe est attentive aux réactions, aux attitudes corporelles, aux difficultés à accepter ce moment de vulnérabilité, ou l'enfant peut se sentir dépendant de l'adulte.
- La continuité des soins prodigués en famille est nécessaire.
- L'apprentissage de la propreté se réalise dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique. La participation de l'enfant est progressive et non imposée.

- Les temps relatifs à l'hygiène : lavage des mains, des dents, sont envisagés comme des temps ludiques et d'apprentissage.

Dans le cadre de l'article R. 2324-39-1 du Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021, pour chaque enfant admis, la direction de l'EAJE s'assure de la remise par les parents :

- D'un certificat médical daté de moins de 2 mois attestant de l'absence de toute contre-indication à l'accueil en collectivité (remis au moment de l'admission ou au plus tard 15 jours suivant l'admission) ;
- D'une copie des documents attestant du respect des obligations vaccinales et informe les parents des conditions dans lesquelles des soins et traitements médicaux peuvent être, le cas échéant, administrés à leur enfant.

### **L'accompagnement du repas**

Le repas est un moment convivial de détente.

#### Groupe des bébés :

Les repas sont pris au sein de la section. Une biberonnerie est utilisée pour la préparation et le stockage des biberons. Le rythme de chaque enfant est respecté, en fonction de l'alternance des périodes de veille et de sommeil.

Les biberons sont donnés dans les bras pour les bébés, dans le respect des besoins physiologiques de chaque enfant.

L'évolution des besoins de l'enfant passe peu à peu, d'une relation de dépendance à l'acquisition progressive de l'autonomie avec l'accompagnement de l'adulte.

Chaque enfant est respecté : dans son rythme, dans les variations de ses besoins, notamment en termes de quantités.

#### Groupe des moyens /grands

Un coin repas est aménagé, dans la salle de jeu utilisée conjointement par le groupe des grands et des moyens.

Un adulte référent est présent à chaque table, il privilégie les discussions, les échanges et participe à la découverte d'une alimentation diversifiée.

Le repas à table est une période d'apprentissage. Il implique des règles de vie et d'hygiène (lavage des mains, respecter les autres enfants, attendre son tour...). L'enfant apprend à manger à la cuillère puis à la fourchette. Il découvre les goûts, les couleurs, les textures afin de lui donner envie sans jamais le forcer. Le temps du repas est un moment privilégié pour mettre des mots sur les sensations de l'enfant, pour l'inviter au langage.

Une attitude de vigilance de l'équipe face aux besoins et aux attitudes alimentaires est cependant indispensable. Dans le cas de problématiques récurrentes, des solutions sont recherchées avec les familles et le médecin de l'établissement.

L'établissement d'accueil joue un rôle dans la prévention et l'éducation nutritionnelle en relation avec les parents et favorise certaines habitudes alimentaires pour développer le goût de l'enfant.

Au quotidien les changements dans l'alimentation de l'enfant sont discutés avec les parents.

### **Salles de Repos et Sommeil**

Une ambiance calme est favorisée pour faciliter le repos des enfants.

Les lits sont confortables et adaptés aux différentes tranches d'âges.

Un éclairage muni d'un variateur permet de diffuser une lumière faible, mais rassurante pour certains enfants ne supportant pas l'obscurité.

De même, le maintien d'un positionnement des lits dans la pièce est observé, pour faciliter la mise en place de repères et contribuer à sécuriser l'enfant. La personnalisation des lits facilite l'appropriation de l'espace pour chaque enfant.

Les référentes de la section assurent l'endormissement des enfants dont elles ont la charge. La stabilité du personnel présent, contribue à rassurer les enfants et à favoriser ainsi une détente physique et émotionnelle.

La présence de l'adulte est prépondérante pour contenir, accompagner l'enfant par le geste et la parole. Les doudous, objets personnels seront là pour rassurer l'enfant et l'aider à établir des liens avec la sphère familiale.

Un membre de l'équipe est toujours présent dans la salle, sur la totalité du temps d'endormissement, (une surveillance constante est maintenue quel que soit l'heure de la journée).

Les enfants ne sont pas réveillés pendant leur sommeil.

### **L'aménagement et l'utilisation des espaces de jeu**

Deux salles de jeu sont conçues pour accueillir respectivement le groupe des moyens grands et le groupe des bébés. Leur aménagement s'appuie sur une prise en compte des étapes du développement de l'enfant et intègre les besoins et compétences spécifiques aux différentes tranches d'âges.

#### L'espace de jeu Bébés qui accueille des enfants entre 3 mois et 18 mois :

Il est composé d'un grand espace au sol constitué de tapis permettant aux bébés de se mouvoir en toute liberté. Il contribue au développement des capacités motrices de l'enfant qui peut selon sa maturité se retourner, tenir assis et ramper.

Différentes textures douces sont installées sur le tapis : coussins, tapis d'éveil, pour améliorer une sensation de bien-être et de confort corporel.

Des coussins sont positionnés pour permettre à l'enfant, de trouver des surfaces d'appui et de se maintenir en position assis.

Des meubles bas permettent à l'enfant d'atteindre le matériel pédagogique mis à disposition, faire des découvertes sensorielles encourageant le jeu. Des portiques, jeux sonores, livres en tissus, peluches, hochets, permettent progressivement de découvrir différentes matières et mieux maîtriser la préhension.

Divers espaces d'exploration constitués de modules, tableaux de découverte, l'incitent à se déplacer, se mettre à genoux et prendre appui pour se hisser en position debout.

Des éléments de motricité adaptés aux très jeunes enfants : pente douce, escalier pouvant être emprunté à quatre pattes, piscine à balles, sont positionnés dans cet espace de jeu.

Des roulants très stables pouvant être utilisés en point d'appui, facilitent l'acquisition de la marche et procurent à l'enfant une sensation de sécurité.

Les activités d'éveil proposées par l'équipe sont variées, s'appuyant par exemple sur la musique, les marionnettes, les images, les livres...mais elles laissent une place prépondérante à l'activité autonome, initiée par l'enfant, pour qu'il vive à son rythme différents apprentissages.

### L'espace de jeu des moyens grands qui accueille des enfants entre 18 mois et 4 ans :

Le jeu permet de se construire physiquement, intellectuellement et socialement. Au travers du jeu, l'enfant développe son imagination, fait l'apprentissage des relations sociales et de la communication. Nous mettons à disposition un matériel pédagogique varié, accessible au niveau de son rangement, pour que les enfants de ces groupes puissent s'approprier l'espace et le matériel en fonction de leurs besoins et de leur niveau de développement.

On précisera notamment :

- Les puzzles, les dominos
- Les jeux de construction
- Les jeux d'encastrement
- Les jeux d'assemblage
- Les jeux d'association
- Les jeux d'emboîtement

L'aménagement de la salle est organisé par « coins d'activités » :

#### *Les jeux libres*

Ils sont favorisés par un aménagement mettant à disposition des jeux d'imitation (Poupées, dinette, fruits et légumes, garage, véhicules, matériel de bricolage, déguisements, etc...)

L'attitude des adultes référents permet à l'enfant d'imaginer et de créer la situation de jeu, sans attente d'une production particulière.

#### *Les jeux d'imitation*

Ils vont occuper une part importante de l'activité spontanée de l'enfant. Ils lui donnent la possibilité de reproduire et de rejouer des situations de la vie quotidienne pour se les approprier et constituent un point d'ancrage sécurisant, contribuant à la mise en place de repères.

Les jeux participent à la construction d'un sentiment de confiance et de sécurité affective, qui permettent aux enfants d'investir le lieu, en douceur, dans un esprit de continuité des situations vécues dans la sphère familiale.

*Un coin regroupement* est utilisé pour proposer des comptines, des histoires l'utilisation de marionnettes lors notamment des temps d'accueil. Il permet aux enfants de manipuler des livres, d'écouter des histoires, d'utiliser des instruments de musique...

*L'espace ateliers de peinture*, jeux de transvasement d'eau ou de graines, de manipulation d'argile. Ces activités organisées par petits groupes, sont différenciées en fonction des tranches d'âges, elles favorisent la liberté des gestes de l'enfant et participent au plaisir de la manipulation et de la découverte des matières.

*Le coin motricité* est équipé de modules qui permettent de créer des compositions diverses (marches, pentes, escalier, tunnels, ponts, poutres, etc...) et sont positionnés pour que les enfants puissent y exercer leur motricité.

L'accompagnement de l'adulte facilite la mise en œuvre de conditions favorables d'appropriation de l'espace, une attitude de vigilance assure la stabilité du matériel utilisé.

La proximité relationnelle du référent de l'activité, accompagne l'enfant dans ses apprentissages, pour l'amener à une plus grande autonomie.

*Des ateliers plus dirigés* sont proposés aux enfants du groupe des moyens et des grands, en fonction de leur âge et de leur niveau d'adhésion.

Ils ont pour objectif de développer la capacité de concentration, de favoriser la maîtrise des gestes, l'attention, et certaines règles qui sont à découvrir et à respecter (attendre son tour, respecter la consigne du jeu, ranger le jeu, etc...).

Nous citerons par exemple : les jeux d'association, d'assemblage, les puzzles, les lotos et imagiers séquentiels, les ateliers de collage, gommettes, déchirage, découpage, etc...

En complément aux divers ateliers cités précédemment, des intervenants sont sollicités pour renforcer le travail initié par les professionnelles de l'équipe. Ils participent à des niveaux divers, au projet d'évolution de l'enfant, ainsi qu'à la conquête de son autonomie.

- l'atelier centré sur la pédagogie Montessori,
- l'atelier danse.
- L'atelier gestes associé au langage « Bébé signes », proposé depuis 2 ans par les établissements du CEDIS, reprendra si nous trouvons un intervenant qui réponde aux contraintes administratives.

### Actions visant à favoriser l'égalité entre les filles et les garçons

L'équipe est sensibilisée dans le cadre des réunions pédagogiques à l'intérêt de la pédagogie non genrée et à la transmission d'une culture de l'égalité dès la petite-enfance, afin de prévenir les dérives qui peuvent découler des représentations du masculin et du féminin :

Différents thèmes sont abordés :

- La prise en charge de l'enfant, les mots posés par les professionnels et les projections associées aux stéréotypes de sexes,
- L'organisation de l'espace : ouverture des espaces de jeu permettant une libre circulation de l'enfant et un investissement libre, indépendamment de son sexe.
- Le choix des jouets mis à disposition et du mobilier, notamment les représentations liées aux couleurs.
- Les propositions de jeu, sortir des clichés favorisant le jeu d'imitation pour les filles, le goût pour les espaces restreint, les camions et les garages pour les garçons....

Une réflexion est menée afin que les professionnels soient en mesure de mieux repérer les inégalités dans l'organisation et le fonctionnement de la crèche, de déconstruire les stéréotypes de sexe et d'agir pour une pédagogie active favorisant le bien-être et un développement équitable de chaque enfant, notamment dans le cadre de formations programmées durant les journées pédagogiques annuelles.

Cette formation à l'égalité doit être intégrée dans une réflexion globale et transversale, permettant d'aborder de nombreux aspects de la prise en charge de l'enfant au sein de l'établissement, notamment dans le cadre des relations entretenues avec les familles.

Les axes de cette réflexion sont abordés dans le cadre des comités de parents et des différentes actions de soutien à la parentalité.

**TROISIEME PARTIE :**  
**PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

## Modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement

L'établissement s'inscrit dans une dynamique de réseau, il est à ce titre en lien avec de nombreux partenaires de l'insertion, du social et de l'éducation.

La mise en réseau des compétences des différents partenaires est renforcée et formalisée pour soutenir le travail de réflexion mené par l'équipe : dans le cadre des réunions, des journées de formation collectives ou individuelles, des actions de sensibilisation, des rencontres inter établissements (crèches, Relais Petite Enfance Cedis) se déroulent régulièrement et contribuent à renforcer les compétences professionnelles de l'équipe.

Elle améliore la coordination entre les partenaires, le lieu d'accueil, les familles, au bénéfice des enfants, facilite le repérage d'enfants à besoins spécifiques, pour mieux accompagner l'orientation de l'enfant et de sa famille vers les partenaires qui participent à cette mission.

Nous citerons notamment :

- *Les Services Départementaux de Protection Maternelle et Infantile (PMI)*, dans leur mission de prévention, sollicitent nos établissements pour faciliter l'accueil d'enfants dont les familles sont en difficultés et sont à ce titre, un partenaire régulier.
- *Le Centre Social Ouest de la Ville de Toulon : Maison des Parents, Ludothèque, Laep...*  
Le partenariat engagé entre les petites licornes et le centre social se poursuivra. Chaque année de nouveaux projets sont réalisés dans l'objectif d'intégrer l'établissement l'accueil à la vie de la cité, de rompre l'isolement des familles et de réaliser des actions communes propres à soutenir la parentalité.
- *Les CAMSP, SESSAD, AEMO*, et autres services centrés sur l'accompagnement éducatif.
- *Le CHRS 'La Respelido'* pour lequel nous accueillons, dans la mesure des capacités de la crèche, les enfants des familles en grande précarité sociale sur des temps courts permettant la socialisation.
- *Le CODES du Var (Comité Départemental d'Education à la Santé)*, qui met à disposition un fond documentaire à destination des professionnelles et des parents, traitant de thèmes divers, en liens avec la prise en charge du jeune enfant : les risques domestiques, l'éducation à la santé, l'hygiène, l'équilibre alimentaire.
- *Les services culturels* de la Ville de Toulon, pour des actions culturelles réalisées avec les différentes Médiathèques et Bibliobus.
- *Le Pôle Emploi et la Mission Locale*, dans le cadre des orientations AVIP
- *Le Pôle Insertion* du CEDIS, dans le cadre des orientations des familles, pour la mise en œuvre de leur parcours d'insertion.
- *L'Education Nationale* dans le cadre des actions passerelles avec l'école maternelle. Les actions passerelles menées avec l'Ecole Maternelle Basse Convention, représentent un axe fort du projet de l'établissement.

L'établissement s'appuiera sur l'expérience positive menée à la Micro Crèche de la Petite Ourse depuis l'année 2009, pour tenter d'augmenter les cohortes d'enfants concernées par ces actions passerelles.

Rappel des objectifs du projet passerelle :

- Proposer des actions progressives facilitant et sécurisant le passage entre la structure d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle.
- Favoriser l'individualisation de la prise en charge de l'enfant, en tenant compte de sa maturité.
- Améliorer les transitions et promouvoir les échanges entre le mode d'accueil collectif et l'école pour assurer une continuité éducative.
- Proposer aux enfants susceptibles d'intégrer la classe des deux ans une découverte de l'espace et des activités scolaires.

Les parents sont associés à l'action :

- Participation aux premières journées d'intégration
- Participation à certains temps de classe
- Participation à des sorties ou à des manifestations organisées dans le cadre scolaire.

*Projet de poursuite du partenariat initié par la micro crèche de la Petite Ourse et la ludothèque du Centre Social Ouest*

Il s'appuie sur l'implantation d'une ludothèque en toute proximité de l'établissement, pour développer un travail en réseau avec les différentes infra structures présentes sur le quartier (crèche, ludothèque, centre de loisirs, centre social et école Maternelle)

Le lieu ressource, met à disposition un espace culturel de jeu, notamment pour les familles.

Il permet de mutualiser les compétences de la responsable de la Ludothèque, d'animateurs du centre social, d'un référent crèche, pour enrichir les ateliers d'éveil proposés et utiliser des jeux différenciés et adaptés aux jeunes enfants.

Outre l'aspect lié à l'utilisation d'un matériel pédagogique nouveau et diversifié et à la mutualisation des compétences des différentes équipes concernées par le projet, le partenariat s'appuie sur ce vecteur pour favoriser le lien social et inciter les familles à utiliser ce lieu avec leurs enfants, pour y partager des activités ludiques.

### Modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

L'intégration participative à la vie de la crèche et le soutien dans la fonction parentale sont au cœur de la démarche. L'établissement accueille de nombreux parents en situation de vulnérabilité : précarité économique, jeunes parents en rupture, isolés, familles monoparentales, parents d'enfants en situation de handicap.... L'accompagnement proposé a pour objectif de soutenir l'exercice de la parentalité.

L'équipe s'attache à :

- engager une relation d'écoute et de confiance pour développer les échanges entre parents et professionnels ;
- rompre avec l'isolement de certaines familles et faciliter leur intégration participative à la vie de la crèche ;
- faciliter la mise en place de relais éducatifs ;
- Favoriser le lien parents-enfants.

Il est important qu'une relation de confiance, basée sur l'écoute et la reconnaissance de chacun, s'instaure entre parents et professionnels.

Lors de la période d'adaptation, du temps est accordé au parent pour qu'il puisse exprimer ses attentes, transmette son expérience, ses craintes et qu'il vive au mieux cette première séparation.

Les locaux sont présentés ainsi que l'équipe, le fonctionnement de la structure est expliqué.

La Directrice, ou l'auxiliaire responsable du groupe, accompagne la famille dans ses premiers pas dans la structure et joue un rôle de référence.

Au quotidien, des transmissions régulières consolident les relations avec les familles. Elles sont assurées avec transparence et sérieux. Un cahier de transmission est utilisé pour transmettre les informations importantes de la journée de l'enfant, en l'absence des familles.

Elle s'appuie notamment sur :

- Les comités de parents : Ils proposent des moments d'échanges, soutiennent la question de la coéducation parents professionnelles et contribuent à la réassurance des parents. Des actions de prévention sont mises en place par les professionnelles et peuvent s'appuyer sur des interventions extérieures de professionnels du secteur médicosocial, éducatif, ou de la santé.
- Les moments festifs de l'année, pour impulser une dynamique, créer des occasions de rencontres entre les familles d'origines sociales et culturelles différentes. L'établissement s'appuie sur ces occasions pour associer les parents à des manifestations culturelles, artistiques et ludiques, partagées avec leurs enfants.
- L'application Kidizz nouveauté 2021, qui est une application web et mobile dédiée aux parents dont les enfants sont accueillis au sein du multi accueil. Elle leur permet de suivre les activités de leurs enfants (photos, vidéos) pendant la journée, de recevoir des informations et des rappels de l'équipe de manière totalement sécurisée et privée.  
L'association a choisi le multi accueil Sainte Musse pour expérimenter cette application pour des échanges simplifiés, efficaces et très faciles d'accès pour tous les parents.

### Actions de soutien à la parentalité proposées

A l'appui des actions menées dans les établissements Petite Enfance gérés par le CEDIS, nous proposons de nombreuses occasions aux familles de s'impliquer à des niveaux divers, dans la vie de l'établissement, nous citerons notamment :

- une rencontre qui est proposée en début d'année pour présenter le projet, les différents intervenants et prestataires de la structure,
- l'organisation des comités de parents. Planifiés 3 fois par an, ils ont pour objectifs de faciliter le dialogue familles-équipe, afin d'améliorer la prise en charge quotidienne des enfants, d'informer les familles sur les projets menés dans l'établissement, de faciliter l'implication des parents dans la vie de la structure,
- les réunions à thèmes. En fonction des demandes et des difficultés rencontrées par les familles, ces réunions concernent différentes thématiques telles que : l'acquisition de la propreté, le sommeil, l'alimentation de l'enfant...,
- la participation des familles pour l'accompagnement de certaines sorties. Les familles peuvent accompagner certaines activités organisées à l'extérieur de la structure : ateliers proposés à la médiathèque, sorties à thèmes divers en liens avec les ateliers pédagogiques de la structure.
- Les Ateliers parents-enfants : Les familles sont sollicitées pour accompagner leur enfant dans un atelier ou encore pour contribuer à la réalisation d'un projet, en fonction de leurs disponibilités, de leurs compétences et de leurs pôles d'intérêts.

L'accueil de nombreux parents, qui résident dans un quartier sensible et qui cumulent de façon différenciée diverses difficultés, renforce l'intérêt de s'appuyer sur les ressources et les compétences parentales, élément indispensable à la cohérence, ainsi qu'à l'évolution harmonieuse de la famille, auquel l'enfant ne peut être dissocié.

- Les ateliers participatifs de parents : ils contribuent au soutien de la fonction parentale. Ils permettent de partager le plaisir de faire ensemble, s'appuyer sur les pratiques parentales, pour introduire une réflexion, faciliter une évolution des représentations de la relation parent/enfant. Une professionnelle est détachée pour que ces ateliers deviennent des moments supports à une relation privilégiée entre le parent et son enfant, dans le cadre des interactions de la collectivité.

### Modalités d'accès aux enfants de familles en difficultés sociales ou disposant de faibles revenus

#### Les places AVIS (à Vocation d'Insertion Sociale) :

Le Cedis a souhaité valoriser l'accessibilité des publics, qui du fait de leur situation familiale, sociale ou de leurs besoins spécifiques, nécessitent une attention ou une prise en charge particulière, en identifiant notamment les parents vivant au-dessous du seuil de pauvreté, et/ou ceux pour qui, les bénéficiaires d'un accueil collectif pourrait contribuer à réduire les inégalités liées à la précarité des situations, et à devenir prioritaires sur les places disponibles.

Cette action répond aux nombreuses sollicitations qu'elles émanent des familles qui se présentent à nos services de façon spontanée pour obtenir de l'aide en matière d'accueil face à des difficultés familiales et/ou éducatives, des orientations initiées par le Pôle Insertion du Cedis dans le cadre du parcours d'insertion des allocataires du RSA, ou par divers acteurs du secteur associatif, médico-social, de l'éducation, ou de la prévention, qui prennent appui sur nos établissements, pour soutenir les parents dans leurs difficultés et l'enfant dans son processus de développement.

Grâce à cette action financée par la Caf du Var, le pôle petite enfance du Cedis peut accueillir des enfants de familles dans une situation de vulnérabilité et ou de pauvreté sans stigmatisation.

### Réservation de places pour les enfants issus de familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle

L'établissement labellisé « crèche à vocation d'insertion professionnelle » (AVIP), propose une solution d'accueil pérenne aux jeunes enfants, afin que leurs parents puissent bénéficier d'un accompagnement à l'emploi.

L'accompagnement à l'insertion professionnelle est un axe transversal suivi par le référent AVIP en collaboration avec la directrice de l'établissement et la direction du pôle enfance.

Il a pour objectif de :

- Collaborer avec le Pole Insertion du CEDIS qui accompagne les bénéficiaires de minimas sociaux, Pole Emploi et les missions locales.
- Développer le lien contractuel et administratif avec les partenaires de l'action : Pôle Emploi et Mission Locale afin de définir en concertation les besoins en termes d'accompagnement du parent bénéficiaire, les modalités (jours et horaires) d'accueil de l'enfant permettant la réalisation de l'accompagnement, ses adaptations.
- Travailler en concertation avec les animateurs de parcours d'insertion pouvant orienter des bénéficiaires du RSA vers le pôle enfance du CEDIS, pour répondre à leurs besoins en matière d'accueil de jeunes enfants.

Les actions collectives ou individuelles initiées par le référent AVIP, sont proposées dans les locaux du pôle enfance, ce qui permet d'éviter les problématiques liées à la sécurité au sein de l'établissement

d'accueil, de respecter un devoir de discrétion vis-à-vis des parents concernés par ces actions et de renforcer la cohérence du projet.

#### La plateforme de qualification professionnelle

Des bénéficiaires de minimas sociaux sont recrutés et intégrés aux équipes de l'établissement d'accueil, dans le cadre de contrats de Parcours Emploi Compétences. Un parcours qualifiant et professionnalisant, est mis en place.

Des formations sont proposées en interne, ou en partenariat avec des opérateurs externes : préparation au CAP Petite Enfance, préparation au concours d'entrée au diplôme d'Auxiliaire de Puériculture, d'Educatrice de Jeunes Enfants, par voie directe ou par le biais de la VAE.

Le recrutement et le suivi de ces personnels, fait l'objet d'une collaboration avec le Pole Insertion du CEDIS.

#### Inscription de l'activité de l'établissement dans une démarche en faveur du développement durable

L'inscription de l'établissement dans une démarche en faveur du développement durable se fonde sur un principe de recherche continue de l'amélioration de la qualité d'accueil du jeune enfant et de sa famille, des conditions de travail des équipes professionnelles des crèches et invite au questionnement et à une remise en cause continue des pratiques.

Cette démarche s'inscrit dans le fondement même du projet d'établissement qui vise à accueillir les enfants avec leurs différences et soutenir le repérage précoce des difficultés (notamment dans le cadre d'un partenariat avec les Camsp), s'adapter aux besoins spécifiques des parents, au travers des dispositifs Avis et Avip et soutenir la parentalité en lien avec différents partenaires associatifs, prenant appui sur les activités du Reaap (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents).

La plateforme de qualification donnant de son côté, l'opportunité à des salariés de s'inscrire dans une perspective d'évolution professionnelle et de se former aux métiers de la Petite Enfance, participe à cette démarche.

L'engagement dans des démarches d'améliorations successives concernant notamment, les bâtiments, les achats, les multiples actions impactant la conception et le fonctionnement de la structure d'accueil de jeunes enfants, doivent être envisagées pour un plus grand respect de l'environnement et afin d'œuvrer à la diminution de l'impact écologique.

Cela implique une volonté de s'engager dans une dynamique progressive de changement.

Les principaux axes d'action au sein de l'établissement à ce jour :

- L'entretien
  - Le fournisseur en produits d'hygiène met en place le dispositif 1.2.3 Environnement et bénéficie d'une certification pour un système de management environnemental l'ISO 14001. Des formations régulières sont assurées par le fournisseur, pour une meilleure utilisation des produits d'hygiène ;
  - Un plan de nettoyage précis et une formation des personnels permettent aux agents d'employer les techniques d'entretien les plus appropriées ;
  - un protocole précis de dosage des détergents a été mis en place pour une consommation raisonnée ;
  - le nettoyage s'effectue avec des lavettes en microfibres qui nécessitent l'utilisation de moins d'eau et de détergents ;
  - La mise en place du tri sélectif.

- L'alimentation
  - L'équipe distribue les repas et goûters (livraison en liaison froide) élaborés par une cuisine de collectivité et entreprise d'insertion, *Les Mamans Cuisinières du Monde*. Les Mamans Cuisinières du Monde s'engagent à respecter les recommandations du P.N.N.S. (Programme National Nutrition Santé), qui est l'instance de référence en matière de nutrition.
  - Elle privilégie les menus équilibrés et variés dans le respect des produits de saison, favorise l'intégration de produits issus de l'agriculture biologique, les circuits courts
  - Tous les poissons utilisés sont certifiés et labellisés « pêche sauvage »
  - Les directrices peuvent assister à la commission des menus trimestrielle au sein de l'entreprise d'insertion afin d'apporter leur contribution à la composition des menus et au choix de certains produits.
  - La réduction des déchets passe par la maîtrise du gaspillage alimentaire en ajustant au mieux les commandes de repas auprès de la cuisine de collectivité.
  - l'éveil au goût fait partie intégrante des missions auprès des enfants, les découvertes gustatives s'accompagnent d'outils pédagogiques (livres, affichages, recettes de saison) qui complètent les ateliers culinaires organisés au sein de la structure, à destination des parents.
  
- Contrôles de l'eau et de l'air
  - Des contrôles de l'eau et de l'air sont régulièrement effectués par des laboratoires spécialisés.
  - L'entretien des appareils de climatisation est assuré à échéance régulière par le personnel technique.
  - Le personnel applique les bonnes pratiques relatives à l'aération des espaces.
  - La température est contrôlée au sein de l'établissement.
  
- L'entretien du matériel
  - Les dysfonctionnements du matériel sont signalés par le biais d'une base intranet par la direction de l'établissement aux services techniques, afin de maintenir en bon état les installations et d'effectuer rapidement les réparations nécessaires.
  
- Les fournisseurs en matériel pédagogique
  - Les principaux fournisseurs sélectionnés proposent des produits 100 % recyclables, issus de forêts éco-gérées, les bio matières se substituent au plastique, des peintures et des vernis sans solvants.
  
- Les Ateliers Pédagogiques
  - Les équipes professionnelles ont un rôle d'éducation et de prévention auprès des enfants qu'elles accueillent quotidiennement. Des gestes simples peuvent être respectés par les adultes, puis transmis aux enfants : éteindre la lumière en sortant d'une pièce, ne pas faire couler inutilement l'eau, ne pas gaspiller la nourriture, être respectueux de l'environnement...

- De multiples activités d'éveil à la nature sont proposées au sein de l'établissement : culture de fleurs et de plantes aromatiques, jardinage, sorties extérieures permettant aux enfants citadins de découvrir la faune et la flore.
  - Intervention d'ambassadeurs du tri (Sittomat) qui apportent leurs conseils aux équipes, fournissent des bacs de compostage et mise en place d'ateliers ludiques pour initier les enfants au tri sélectif.
- Des matériaux de récupération et/ou matières naturelles peuvent être utilisés dans la majorité des activités et projets de crèche.

## **ANNEXE : PLANNING HEBDOMADAIRE TYPE<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Conformément à la nouvelle réglementation, le Cedis tiendra à jour un tableau de bord du calcul du taux d'occupation hebdomadaire, durant les 2 mois précédents. Il sera consigné dans un document dédié et transmis à la demande des services de la PMI, dans le cadre d'un contrôle.